

Gestion des pêches

Question

La surpêche par des navires étrangers a fortement contribué à l'épuisement des ressources halieutiques du Canada. La plate-forme continentale du pays se prolonge au-delà de la zone économique exclusive (ZEE) de 200 milles jusqu'aux régions de la plate-forme continentale appelées le nez et la queue du Grand banc, ainsi que le Bonnet Flamand. Le Canada est un de trois pays dont la plate-forme continentale se prolonge au-delà de 200 milles. Bien que la plate-forme de l'ouest et du nord soit différente de celle qui se situe au large de la côte est, une coopération multinationale et une réforme s'imposent pour gérer les stocks d'une manière commercialement viable.

Contexte

L'industrie nationale de la pêche vaut 3,9 milliards de dollars, emploie directement plus de 70 000 personnes et contribue au-delà de 1,5 milliard de dollars à l'excédent commercial national (chiffres de 2009, DPO).

L'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO) a été établie en 1979 pour gérer les stocks qui chevauchaient la ZEE du Canada et la haute mer au-delà de 200 milles et ceux du Bonnet Flamand. L'OPANO s'est avéré inefficace en ce qui a trait à la conservation des stocks de poissons pêchés internationalement. Les stocks comprennent la morue du Nord, la morue du Grand Banc du sud et plusieurs espèces de poissons plats. Ces espèces de poissons émigrent au-delà de la limite de 200 milles en réponse aux changements de température de l'eau et à la disponibilité de la nourriture.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : « Sur la côte du Pacifique, le niveau de dépendance régionale à l'égard des pêcheries est inférieur à celui de la côte Atlantique. Néanmoins, les pêcheries sont un important volet de l'économie de la Colombie-Britannique. » L'ONUAA mentionne des événements liés au hareng survenus au sein des pêcheries de la Colombie-Britannique : « Le hareng a été pris pour la première fois en Colombie-Britannique en 1877, mais un effondrement grave des pêcheries de farine de poisson dans les années 50 a mené à une fermeture et à la mise en relief de la préservation de la ressource. » Elle parle également du présent : « Les mesures réglementaires utilisées dans les pêcheries incluent des contrôles des intrants, notamment des ouvertures très brèves (parfois de deux heures seulement) et des mesures techniques comme des fermetures. » Cela indique que l'on peut tirer des leçons en gestion des pêcheries de l'expérience du Pacifique et que des pratiques de gestion bicôtière pourraient s'appliquer.

Des patrouilles annuelles dans l'océan Pacifique Nord tentent de décourager et de détecter les pêches illicites, non réglementées et non signalées et de vérifier l'observation du moratorium mondial de l'ONU sur la pêche aux filets dérivants en haute mer. Les pêches illicites, non réglementées et non signalées sont destructives pour l'environnement et nuisibles pour l'économie et menacent les ressources marines internationales, notamment de nombreux stocks de poissons qui sont une importante ressource pour bon nombre de collectivités canadiennes de la côte du Pacifique. Les navires utilisent parfois des filets dérivants de plus de 2,5 kilomètres en haute mer.

On a laissé la biomasse des stocks de poissons mondiaux diminuer à un tel point qu'il n'est plus possible de prendre la quantité de poissons qui pourrait être prise. Selon un rapport de 2008 de l'ONU intitulé *The Sunken Billions: The Economic Justification for Fisheries Reform*, les flottes de pêche du globe subissent une perte économique annuelle de 50 milliards de dollars américains par suite des réserves épuisées et de la mauvaise gestion des pêcheries. Le rapport produit conjointement par la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture affirme que la moitié de la flotte de pêche du globe pourrait être éliminée sans changement de prise : « En améliorant la gouvernance des pêcheries marines, la société pourrait récupérer une grande partie de cette perte économique annuelle de 50 milliards de dollars. Grâce à une réforme exhaustive, le secteur des pêcheries pourrait devenir un fondement de la croissance économique et de la création de moyens d'existence de rechange dans de

nombreux pays. En même temps, on pourrait augmenter considérablement le capital naturel sous forme de poisson d'une nation et diminuer l'impact négatif des pêcheries sur l'environnement marin. » Les participants obtiennent actuellement des prises par unité d'effort tellement basses que l'industrie devient rapidement non rentable. La pêche continue de stocks décroissants pourrait mener à l'extinction commerciale.

Les organismes régionaux de gestion des pêches sont les seuls gestionnaires des stocks chevauchants prévus dans le droit de la mer, mais ils n'ont pas assez de pouvoir pour arriver à conserver les stocks en l'absence de coopération. L'OPENO, s'est avéré particulièrement inefficace en ce qui a trait à la gestion des stocks dont il a la garde.

Le renforcement de la gestion des pêcheries pourrait augmenter le nombre d'initiatives comme les suivantes :

- En septembre 2010, les parties contractantes à l'OPENO ont de nouveau renforcé le cadre d'observation en améliorant les régimes d'inspection et de rapport de prises. Spécifiquement, le temps alloué aux inspections à bord des navires dans la zone de réglementation de l'OPENO a été porté de trois à quatre heures et l'effectif des inspecteurs a été augmenté de deux à quatre (au maximum). Les navires qui pêchent dans la zone de réglementation de l'OPENO seront également tenus de présenter à l'OPENO des rapports quotidiens sur leurs prises, et ce, pour toutes les divisions et espèces.
- L'OPENO entreprend un examen du rendement en 2010-2011. Le groupe de travail qui dirige cet examen se composera de trois experts externes en gestion des pêcheries, en science halieutique et en questions de droit maritime, ainsi que d'experts internes du Canada, du Danemark (au regard des îles Féroé et du Groenland), de l'Union européenne et de la Fédération de Russie. L'examen du rendement doit être terminé d'ici au mois de septembre 2011.

Recommandation

Que le gouvernement fédéral :

1. Agisse de toute urgence à l'issue de l'examen de l'OPENO et dirige le remaniement structurel de l'OPENO pour en faire un organisme de gestion efficace qui est en mesure d'assurer la gestion de pêcheries viables grâce à la science, au pouvoir réglementaire et à une application de la loi efficace.
2. Applique les leçons apprises à la gestion des pêcheries en haute mer dans le Pacifique et dans l'Arctique pour maintenir une pêcherie commercialement viable pour les entreprises et les travailleurs canadiens.
3. En cas de besoin, exerce ses droits souverains pour protéger la reconstitution des stocks de poissons en haute mer à l'aide de moyens pouvant comprendre, mais non de façon limitative, des mesures comme la gestion de la garde de la totalité des régions du nez et de la queue du Grand banc et du Bonnet Flamand qui s'étendent au-delà de la limite de 200 milles pour inclure la limite géographique naturelle de la plate-forme continentale.